

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)



DATE DE PUBLICATION :	3/25/2021
RÉF. FDS No :	PR275-2.5

PR Glamour Gloss Euro Activator Fast - VOC 2:1

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT ET L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : PR Glamour Gloss Euro Activator Fast - VOC 2:1

CODE DE PRODUIT : PR275-2.5

RENSEIGNEMENTS SUR LE FABRICANT

24 H NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

ABI / Autobody Brands International

CHEMTREC (US Transportation) : 1 (800) 424-9300

Une division d'IAMG / International Autobody Marketing Group

(International) : (000) 703-527-3887

1505 N. Hayden Road, Suite 111

Scottsdale, AZ 85257

Téléphone : 1-87-REFINISH

www.purereflectionscoatings.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

RÉSUMÉ EN CAS D'URGENCE

Classification des dangers : liquide inflammable, catégorie 2

Toxicité aiguë (oral) catégorie 4

Dommages aux yeux et irritation des yeux, catégorie 2

Corrosion et irritation cutanées, catégorie 2

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Toxicité particulière pour un organe précis (exposition unique – irritation des voies respiratoires, narcose), catégorie 3

Toxicité particulière pour un organe précis (exposition répétée), catégorie 2

ASPECT PHYSIQUE : liquide

PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES : DANGER! Liquide et vapeur inflammables. Peut causer l'irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Peut causer l'asphyxie ou des dommages au cerveau, aux poumons ou à d'autres organes en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption par la peau.

ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT DES DANGERS : DANGER! INFLAMMABLES! Liquide et vapeur très inflammables.

Nocif en cas d'ingestion.

PR275-2.5 PR Glamour Gloss Euro Activator Fast - VOC 2:1

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Peut provoquer la sensibilisation des voies respiratoires.

Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements.

Peut provoquer des dommages aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou d'expositions répétées.



MISES EN GARDE : Obtenir les directives particulières avant l'utilisation. Mettre à la terre / lier le contenant et l'équipement de réception. Utiliser un équipement électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils anti-étincelle. Prendre les précautions contre les décharges d'électricité statique. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Utiliser le produit seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de protection/une protection du visage. **EN CAS D'INGESTION :** Communiquer avec un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :** Laver avec beaucoup d'eau et de savon. Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :** Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes et, le cas échéant, retirer les lentilles de contact s'il est facile de le faire. Continuer à rincer. **EN CAS D'INHALATION :** Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer la bouche. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. En cas d'incendie : Utiliser un extincteur chimique ou un extincteur à mousse chimique. Ranger dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant bien fermé. Ranger sous clé. Mettre au rebut le contenu et le contenant conformément aux règlements en vigueur.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

YEUX : le liquide est très irritant pour les yeux. Des concentrations élevées de vapeur sont également irritantes.

PEAU : le liquide est modérément irritant pour la peau. Un contact prolongé ou répété peut entraîner l'assèchement de la peau, ce qui peut causer une irritation de la peau et une dermatite (éruption cutanée). Le liquide peut être absorbé par la peau.

INGESTION : l'ingestion peut causer un mal de tête, de l'étourdissement, l'épuisement et une dépression du système nerveux central ainsi que des perturbations gastro-intestinales.

INHALATION : les vapeurs peuvent irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires. L'exposition à des concentrations élevées de vapeur peut causer la dépression du système nerveux central. L'aspiration de liquide peut causer une pneumonite, un œdème pulmonaire et une hémorragie.

CHRONIQUE : aucun problème de santé chronique connu.

PR275-2.5 PR Glamour Gloss Euro Activator Fast - VOC 2:1

CANCÉROGÉNICITÉ : on ne connaît actuellement aucune propriété carcinogène à cette matière.

MUTAGÉNICITÉ : on ne connaît aucun effet mutagène à cette substance sur le matériel génétique.

PROPRIÉTÉ IRRITANTE : cette matière peut provoquer l'irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Porter l'ÉPI adéquat pour manipuler cette matière.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

EFFETS SUR LE SYSTÈME REPRODUCTIF : cette matière n'est pas reconnue comme causant des dommages au système reproductif.

EFFETS TÉRATOGENES : cette matière n'est pas reconnue comme contenant des substances tératogènes.

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS CHIMIQUES

Nom chimique	Numéro CAS	% poids
Parachlorobenzotrifluoride	98-56-6	25 % à 50 %
*Hexane, 1,6-Diisocyanato-, Homopolymer	28182-81-2	25 % à 50 %
Acétate de butyle	123-86-4	15 % à 20 %
*Xylènes, mélange d'isomères	1330-20-7	1 % à 5 %

* Produit chimique toxique assujetti aux exigences de signalement de la section 313 du Title III et de la norme 40 CFR 372.

4. PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

PEAU : Rincer la peau à l'eau et au savon et retirer les vêtements contaminés. En cas d'irritation, consulter immédiatement un médecin. Ne pas porter les vêtements et les souliers avant qu'ils n'aient été lavés soigneusement.

INGESTION : Ne pas faire vomir et consulter immédiatement un médecin. Ne tenter pas de faire ingérer de liquide à la victime si elle est inconsciente.

INHALATION : Transporter immédiatement la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, lui faire la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène par du personnel qualifié. Consulter immédiatement un médecin.

REMARQUES À L'INTENTION DES MÉDECINS : Si la victime est un enfant, donner au plus 1 verre d'eau et 15 cc (1 cuillère à soupe) de sirop d'ipéca. Si des symptômes comme la perte du réflexe pharyngé, des convulsions ou l'inconscience surviennent avant le vomissement, un lavage gastrique devrait être envisagé suite à l'intubation avec une sonde d'intubation endotrachéale à ballonnet.

PR275-2.5 PR Glamour Gloss Euro Activator Fast - VOC 2:1

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

POINT D'ÉCLAIR ET MÉTHODE : 77 degrés Fahrenheit vase clos Tag

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : 1.0 % to 12.8 %

TEMPÉRATURE DE COMBUSTION SPONTANÉE : Aucune donnée disponible.

DANGER GÉNÉRAL : du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés peuvent être formés pendant la combustion.

AGENT EXTINCTEUR : utiliser du brouillard d'eau, de la mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du CO₂.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : AVERTISSEMENT! Liquide inflammable. Écarter le personnel non protégé de la zone. Ne pas entrer dans un espace confiné sans tenue de feu complète; y compris un APRA à pression positive approuvée par le NIOSH. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau. Si de l'eau est utilisée, des lances à brouillard d'eau sont préférées.

DANGER D'EXPLOSION : Quand cette matière est chauffée au-dessus du point d'éclair, elle dégage des vapeurs inflammables qui peuvent brûler ou exploser quand elles se mélangent à l'air. Les brouillards fins peuvent être inflammables à des températures inférieures au point d'éclair.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PROCÉDURES GÉNÉRALES : AVERTISSEMENT. Inflammable. Ventiler la zone où a eu lieu la fuite ou le déversement pendant au moins 24 heures ou jusqu'à ce qu'elle soit déclarée sûre. Éliminer toutes les sources d'allumage. Colmater la fuite s'il n'y a pas de danger à le faire. Le personnel responsable du nettoyage doit porter des vêtements de protection et une protection respiratoire contre les vapeurs. Absorber le liquide avec une matière inerte. Seul le personnel spécialement formé et qualifié doit gérer l'urgence.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

DÉVERSEMENT DANS L'EAU : Garder la matière hors des égouts pluviaux et des fossés qui mènent aux cours d'eau.

DÉVERSEMENT AU SOL : Communiquer avec les autorités pertinentes et déterminer les règlements en vigueur en fonction des renseignements de la FDS.

LIBÉRATION DANS L'AIR : Communiquer avec les autorités pertinentes et déterminer les règlements en vigueur en fonction des renseignements de la FDS.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURES GÉNÉRALES : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Les surfaces chaudes peuvent allumer le liquide, même en l'absence d'étincelles ou de flammes. Éteindre les flammes d'allumage, les cigarettes et toutes les autres sources d'allumage avant l'utilisation et tant que les vapeurs ne sont pas toutes éliminées. Garder les contenants bien fermés et à la verticale pour éviter les fuites.

PR275-2.5 PR Glamour Gloss Euro Activator Fast - VOC 2:1

COMMENTAIRES : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS! Les contenants vides conservent des résidus du produit qui peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels contenants à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à d'autres sources d'allumage.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

DIRECTIVES D'EXPOSITION :

COMPOSANTS DANGEREUX SELON L'OSHA (29 CFR 1910.1200)

NOM CHIMIQUE	LIMITES D'EXPOSITION				
		LIMITE D'EXPOSITION ADMISSIBLE (LEA) DE L'OSHA		VALEUR LIMITE D'EXPOSITION (VLE) DE L'ACGIH	
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
*Hexane, 1,6-Diisocyanato-, Homopolymère	MPT	NL	NL	0,01	0,11
	LECT	NL	NL	NL	NL
Acétate de butyle	MPT	150	710	150	710
	LECT	NL	NL	200	950
*Xylènes, mélange d'isomères	MPT	100	435	100	435
	LECT	NL	NL	150	635

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE L'OSHA :

NL = non listé

Ca = « AVERTISSEMENT : CE PRODUIT CONTIENT DES PRODUITS CHIMIQUES CONNUS DANS L'ÉTAT DE CALIFORNIE COMME CAUSANT LE CANCER ET DES MALFORMATIONS CONGÉNITALES OU D'AUTRES PROBLÈMES REPRODUCTIFS.

CONTRÔLES TECHNIQUES : Assurer une ventilation par extraction suffisante pour garder la concentration de ce produit dans l'air sous les limites d'exposition. Il peut s'avérer nécessaire de nettoyer l'air évacué avec des filtres pour réduire la contamination de l'environnement.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

YEUX ET VISAGE : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou une visière panoramique. Il ne faut pas porter de verres de contact quand on travaille avec cette matière. Disposer d'une douche oculaire et d'installations de mouillage rapide dans les aires de travail.

PEAU : Porter des gants résistants à l'usure (consulter son fournisseur d'équipement de sécurité). Afin d'éviter un contact répété ou prolongé avec la peau, porter des vêtements et des bottes étanches.

VOIES RESPIRATOIRES : Si l'exposition peut dépasser ou ne dépasse pas les limites d'exposition professionnelle (section 8), utiliser un respirateur homologué par le NIOSH afin d'éviter une surexposition. Conformément à la norme 29 CFR 1910.134, utiliser soit un respirateur à adduction d'air ou un respirateur filtrant pour les vapeurs organiques.

PRATIQUES DE TRAVAIL HYGIÉNIQUES : Respecter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle lors de la manipulation de ce produit. Se laver les mains après l'utilisation et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.

AUTRES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION : Les installations qui entreposent ou utilisent cette matière doivent être munies d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité.

COMMENTAIRES : Peut être nocif ou mortel si avalé. Peut irriter les tissus cellulaires. Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter les contacts avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Liquide

ODEUR : Odeur typique de peinture.

pH : Sans objet

POINT D'ÉBULLITION : 280 degrés Fahrenheit

POINT DE CONGÉLATION : Aucune donnée disponible

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES : 93 G/L (0,78 lb/gal)

(COV théorique – emballé)

POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DANGEREUX (PAD) : 22 G/L (0,19 lb/gal)

(PAD théoriques – emballé)

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Soluble dans la plupart des solvants organiques. Non soluble dans l'eau.

TAUX D'ÉVAPORATION : Aucune donnée disponible

DENSITÉ : 1,2 kg/L (6,30 lb/gal)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE : Oui

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Impossible

CONDITIONS À ÉVITER : Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes et le contact avec des oxydants forts. Éviter l'accumulation de vapeur.

POLYMÉRISATION : Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'allumage.

PRODUITS DANGEREUX DE LA DÉGRADATION : Du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés peuvent être formés pendant la combustion.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES : Oxydants forts.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX : Aucun identifié.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS ÉCOTOXICOLOGIQUES : Garder hors des cours d'eau.

13. RENSEIGNEMENTS SUR LA MISE AU REBUT

MÉTHODE DE MISE AU REBUT : Cette matière est un déchet dangereux inflammable selon l'EPA américaine. Les options de mise au rebut préférées sont l'envoi à des récupérateurs agréés ou dans des incinérateurs autorisés. Toute pratique de mise au rebut doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Ne pas jeter dans les égouts, au sol ou dans tout plan d'eau.

PR275-2.5 PR Glamour Gloss Euro Activator Fast - VOC 2:1

CONTENANT VIDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS! Les contenants vides conservent des résidus du produit qui peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels contenants à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à d'autres sources d'allumage.

RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉCHETS RCRA/EPA : Les générateurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique mis au rebut est classé comme un déchet dangereux. Les directives de l'EPA américaine en matière de détermination de la classe sont présentées dans la norme 40 CFR. De plus, les générateurs de déchets doivent se reporter aux règlements provinciaux et locaux pour s'assurer d'une classification complète et exacte.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT (DEPARTMENT OF TRANSPORTATION)

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : UN1263, peinture, classe 3, PGIII

(NO UN, désignation officielle de transport, classe, groupe d'emballage)

*** L'ABI vérifie que la matière a été fournie et expédiée dans les emballages adéquats conformément aux règlements du DOT et du gouvernement fédéral qui concernent le mode de transport sélectionné. L'expéditeur doit vérifier que l'emballage fourni convient au transfert conformément aux règlements fédéraux qui concernent le mode de transport pour le transfert. Les règlements peuvent changer en fonction du mode de transport sélectionné.***

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)

311/312 CATÉGORIES DE DANGER : Ce produit doit être signalé comme danger immédiat (aiguë) pour la santé, danger différé (chronique) pour la santé et risque d'incendie.

INCENDIE : Oui

GÉNÉRATION DE PRESSION : Non

Réactivité : Non

AIGUË : Oui **CHRONIQUE :** Oui

313 INGRÉDIENTS SIGNALABLES : Au meilleur de nos connaissances, ce produit n'est pas listé comme un produit chimique toxique.

302/304 PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE

PLAN D'URGENCE : Au meilleur de nos connaissances, ce produit n'est pas listé comme une substance extrêmement dangereuse.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

APPROUVÉ PAR : IAMG

TITRE : Gestion du CQ

CODES NFPA

3	1
3	

COTE HMIS	
Santé :	3
Inflammabilité :	3
Réactivité :	1
Protection individuelle :	G

PR275-2.5 PR Glamour Gloss Euro Activator Fast - VOC 2:1

DÉCLARATION DU FABRICANT : Au meilleur des connaissances d'ABI, toutes les informations, recommandations et suggestions présentées ici au sujet de ce produit proviennent de sources documentaires brutes ou fondées sur des données qu'on croit fiables. Même si des précautions raisonnables ont été prises lors de l'élaboration de ces informations, ABI n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, ni aucune représentation et n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'exactitude, la fiabilité ou l'intégralité des informations présentées. IAMG n'assume aucune responsabilité découlant de l'utilisation du produit par des tiers.

Les conditions ou les méthodes de manutention, d'entreposage, d'utilisation et de mise au rebut du produit ne relèvent pas du contrôle d'ABI. Les informations présentées ici peuvent ne pas être valides pour ce produit si ce dernier est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer la convenance de ce produit, d'examiner les informations présentées ici, d'évaluer la sûreté et la toxicité du produit et de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables. Pour cette raison et pour d'autres raisons, IAMG n'assume aucune responsabilité et rejette expressément toute responsabilité pour toute perte, tout dommage ou toute dépense découlant de la manutention, de l'entreposage, de l'utilisation ou de la mise au rebut de ce produit ou liés à ces actions de quelque manière que ce soit.